

Déclaration de Soleure



Le 29 mai 2010, plus de 200 personnes de toute la Suisse se sont réunies dans le but de renforcer les piliers de notre démocratie, les droits fondamentaux et les droits humains.

1. Nous constatons que les initiatives populaires violant les libertés individuelles et le droit international se multiplient. Aussi, nous estimons que des réformes sont nécessaires. Elles devront contribuer à la protection et au renforcement des droits fondamentaux et des droits humains ainsi que de la démocratie directe et définir plus clairement la relation entre les deux dans notre Constitution fédérale.
2. Nous sommes convaincus que des votations portant sur des initiatives populaires qui - comme dans le cas de l'interdiction des minarets - sont lancées dans le but de discriminer des groupes déterminés de la population et violent leurs droits fondamentaux sont antidémocratiques. De ce fait, elles ne peuvent pas être appliquées et ne devraient ainsi pas pouvoir avoir lieu.
3. Nous savons qu'il ne peut y avoir de démocratie sans respect des droits humains, car la démocratie elle-même est un droit dont dispose chaque être humain, et pour cette raison une part intégrale des droits humains.
4. Nous voulons également rappeler à toutes les Suissesses et à tous les Suisses ce que nous avons, ensemble, inscrit dans notre Constitution ; dans notre État de droit démocratique, tout n'est pas permis à la majorité. Ainsi même la majorité n'a pas le droit de violer les droits fondamentaux et les droits humains des minorités.
5. Nous voulons rendre attentif au fait que la liberté et la démocratie ne sont possibles que lorsque les droits fondamentaux et les droits de l'humain de chacun sont respectés par tous, et que nous faisons tous notre maximum pour nous y conformer.
6. Pour ces raisons, nous envisageons le lancement d'une initiative populaire fédérale pour le renforcement des droits de l'homme et des droits humains comme pilier le plus important de notre démocratie. Les motifs d'invalidation d'une initiative populaire doivent être élargis, de telle manière qu'il ne puisse plus y avoir de votation sur des initiatives populaires qui violent les droits fondamentaux et les droits humains.
7. Une seconde « Assemblée de Soleure » aura lieu le 9 Octobre 2010 dans le but de discuter des détails du contenu et de la conception de l'initiative décrite au point 6 (ainsi que des modalités de son lancement).

Autre sujet...

8. Dans la même optique, nous voulons nous opposer à toutes les tentatives discriminatoires d'introduire dans la Constitution une double condamnation pénale pour les étrangers, au travers du cumul de la détention et de l'expulsion. Nous rejetons pour

cette raison l'initiative de l'UDC pour le renvoi des criminels étrangers ainsi que son contre-projet. La criminalité est un problème qui concerne la société suisse, il ne peut pas être expulsé. C'est le droit pénal, et non le droit des étrangers, qui réprime la criminalité.

9. Nous nous prononçons par ailleurs en faveur de l'intégration dans notre système politique démocratique de toutes les personnes vivant en Suisse, indépendamment *du passeport dont ils disposent*. Nous sommes en effet convaincus que la démocratie implique que toutes les personnes vivant à un endroit devraient ainsi être intégrées dans les processus de prise de décision.
10. Lorsque, au cours de votations ou d'autres campagnes politiques, des slogans et des images xénophobes sont propagés, toutes les personnes qui défendent les droits de l'humain et la démocratie doivent prendre position de manière claire, active et publique pour les droits des minorités et contre la discrimination même lorsque ces slogans sont ambigus ou ne sont pas poursuivis en justice. Nous appelons les médias à ne pas attiser la controverse au travers de leurs reportages, mais davantage à encourager au dialogue et à la recherche de solutions.
11. Nous luttons contre l'instrumentalisation des droits des femmes utilisée comme stratégie de mobilisation émotionnelle par une politique xénophobe. Elle distrait des véritables déficits d'égalité en Suisse. Nous comptons, pour contrer cela, sur des mesures protégeant le droit à l'autodétermination des femmes et des migrantes en particulier, et contribuant à remédier à la discrimination des minorités religieuses.
12. Nous voulons favoriser la formation aux droits fondamentaux et aux droits humains des personnes de tout âge, en particulier des enfants et des adolescents, dans toutes les écoles et dans toutes les branches. Une connaissance plus approfondie de la démocratie et des droits humains est d'une importance capitale pour le renforcement de la démocratie directe et des droits humains.
13. Nous aspirons à une image de la Suisse, qui conçoive l'immigration et la diversité de notre pays comme une force. La „suissitude“ et la „refolklorisation“ ne contribuent pas au maintien de la cohésion sociale. Le discours sur la patrie doit être recomposé. De l'espace doit être donné aux jeunes pour leur permettre de développer leur image de la Suisse.
14. En vue de la coordination et de la préparation des engagements présents et futurs, nous fondons le „Forum pour le renforcement des droits fondamentaux et des droits humains et de la démocratie en Suisse“ (FMD).